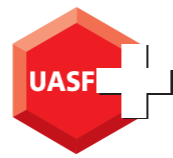


Elections 2021 au bureau UASF et au CSE, mandature 2021-2025



Union des associations suisses de France
6 D Rue du Salève Villa Hermès.
74100 Annemasse.
T / 06 16 73 43 43
contact@uasfrance.org
www.uasfrance.org

Bureau UASF

Les cinq postes à pourvoir étaient les suivants : président(e), deux vice-président(e)s, une(e) secrétaire, un(e) trésorier(ère). Nos cinq candidats, tous élus, se sont répartis les postes de la manière suivante :



Présidente
Françoise Millet-Leroux



1^{er} vice-président
Jean-Paul Béti



2^{ème} vice-présidente
Dominique Baccaunaud-Vuillemin



Secrétaire
Valéry Engelhard



Trésorier
Jacques de Buttet

Pour se rafraîchir un peu la mémoire...

L'UASF est, en France, l'association faitière regroupant la grande majorité des associations locales suisses (actuellement 54/67 associations). A ce titre, elle représente les Suisses de France auprès de l'OSE (Organisation des Suisses de l'étranger) et a droit à douze sièges sur 120 « Suisses de l'extérieur » au CSE (Conseil des Suisses de l'étranger). Les Suisses de France représentent la plus grande communauté suisse de l'étranger au monde avec plus de 200.000 ressortissants immatriculés dans les consulats. Toutefois, et malgré nos efforts, nous tenons à préciser qu'ils ne font pas encore tous partie d'une association.

Qu'est-ce que le bureau de l'UASF ?

Selon les statuts de notre association faitière (voir ci-contre, art.10), le bureau est l'une des instances dirigeantes de l'UASF. Il est appuyé dans cette tâche par le comité de l'UASF, composé des douze délégués au CSE. Il va de soi que tous les élus (bureau et

comité) sont de nationalité suisse et ont leur résidence principale en France.

Article 10 : Fonctionnement du Bureau

Le Bureau qui se réunit sur convocation de son Président, exécute les décisions prises par le Congrès, en accord avec le Comité.

Le Président prend toutes initiatives conformes aux buts de l'UASF.

Il la représente en justice et, d'une manière générale, l'engage à l'égard des tiers, prépare les Congrès, organise les consultations auprès des associations adhérentes et veille à l'utilisation des fonds, conformément aux buts de l'UASF.

Seuls le Président et le Trésorier disposent de la signature sur les comptes de l'UASF.

Pour une question de fluidité et de synergie, il est recommandé que les membres du bureau soient également membres du CSE. Il leur est demandé, sauf cas de force majeure, d'avoir assuré déjà au moins un mandat de délégué,

avant de briguer l'une des fonctions du bureau.

En temps normal et si nécessaire, le bureau se réunit au minimum trois fois par an :

- deux fois en Suisse, en marge des réunions du CSE, avant la réunion du comité UASF
- une fois en France, en marge du congrès annuel de l'UASF.

Il peut également se réunir en urgence si la nécessité s'en fait sentir. Les membres du bureau peuvent également correspondre par les moyens technologiques actuels (mails, Skype, Zoom etc.) s'il est trop difficile d'organiser une réunion en présentiel, les membres du bureau résidant souvent très loin les uns des autres (dans le cas présent : Paris, Sud-Ouest, Rhône-Alpes, région de Marseille). Quand aucun point précis ne l'exige, la réunion du bureau est annulée au profit d'une réunion commune bureau et comité.

Délégués au CSE

Les Suisses de France seront représentés par douze délégués et un suppléant au CSE (Conseil des Suisses de l'étranger). Les douze délégués élus sont :



Françoise Millet-Leroux



Stéphanie Leu



Maria Silletta



D. Baccaunaud-Vuillemin



Adrien Lhabitant



Jean-Paul Béti



Claude Muller



Jacques de Buttet



Valéry Engelhard



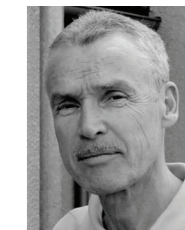
Olivier Prêtre



Arnaud Haefelin



Jean-Jacques Richard



A été élu délégué suppléant : Daniel Plumet

Pour se rafraîchir un peu la mémoire...

Les douze délégués élus formeront le nouveau comité UASF. Au sein de l'UASF leur activité sera la suivante (cf statuts UASF, art.II) :

Article II : Activité du Comité

Le Comité se réunit trois fois par année :

- à l'occasion des réunions du Conseil des Suisses de l'Etranger
- lors du Congrès annuel de l'UASF.

Le Comité peut aussi se réunir sur convocation spéciale du Président de l'UASF ou sur demande écrite, adressée au Président, de six de ses membres au moins.

Le Comité aura à connaître des problèmes généraux.

Il sera consulté avant l'envoi de l'ordre du jour des Congrès annuels de l'UASF.

Il examinera l'ordre du jour des séances du Conseil des Suisses de l'Etranger, déterminera, si possible, une attitude commune à l'ensemble des délégués représentant les Suisses résidant en France, et désignera (ou les délégués) qui aura à intervenir sur

l'un ou l'autre des points de l'ordre du jour de la séance.

Il décidera enfin s'il y a lieu d'envisager une action, ou une intervention commune, avec les délégués représentant les Suisses résidant dans d'autres pays.

Lors d'un vote, en cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.

NB : le suppléant assistera aux séances du comité en l'absence de l'un des membres élus. Il le représentera alors également lors des séances du CSE et pourra voter en son nom.

Activités des délégués, au sein du CSE et envers les membres de l'UASF :

- au sein du CSE : les délégués s'engagent à assister aux deux séances annuelles du CSE, fixées l'une en mars à Berne et la seconde lors du congrès annuel de l'OSE. En temps de pandémie, ces séances sont devenues virtuelles, par Zoom. Ils participent aux discussions et peuvent intervenir avec l'aval du comité, sur les sujets discutés, la veille, lors de la séance du comité UASF ou de leur

propre chef sur les sujets qui les interpellent au cours de la séance CSE. Et participer éventuellement aux groupes de travail formés par l'OSE (Organisation des Suisses de l'étranger).

- envers les membres de l'UASF de sa région, dans le club dont ils sont membres, en particulier : ils informent et sont à l'écoute de leurs compatriotes. Ils sont la courroie de transmission entre le CSE et les Suisses de France. Ils expliquent également le rôle et l'importance de l'UASF à ce niveau. Ils sont conviés également aux réunions consulaires annuelles, organisées pour les présidents des associations locales.

- rappelons enfin que ces fonctions sont bénévoles et les déplacements des délégués ne sont pas pris en charge par l'UASF.

Nous présentons nos félicitations et vœux de réussite dans leurs fonctions à tous les élus !

SOLISWISS

VOTRE SUISSE À L'ÉTRANGER



TOUJOURS DE BON CONSEIL.

DEPUIS 1958 CONSEILS ET ASSISTANCE POUR LES SUISSES ET SUISSES À L'ÉTRANGER. AVEZ-VOUS DES QUESTIONS RELATIVES À L'ÉMIGRATION, AU GLOBE-TROTTER, AU VOYAGE ET AU RETOUR EN SUISSE? NOUS SOMMES À VOTRE SERVICE.

WWW.SOLISWISS.CH

TÉLÉPHONE: +41 31 380 70 30